

LA PROTECTION DU PATRIMOINE URBAIN ET RURAL

On parle aujourd'hui couramment de monuments ou de sites classés. La Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles possède d'ailleurs depuis peu son site internet. Il est en outre question, depuis le début des années '90, du Patrimoine majeur (ou exceptionnel) de Wallonie, un ensemble de plus de 100 monuments considérés comme les plus représentatifs de la Région.

Depuis 1999, notre pays propose des monuments et des sites destinés à être repris sur la liste du Patrimoine mondial de l'Unesco (Ascenseurs à bateau du Canal du Centre, beffrois de Tournai, Mons, Binche, Charleroi, Thuin, Namur, cathédrale de Tournai, site des minières néolithiques de Spienne ... pour ne parler que de la partie sud du pays).

Chaque année, les Journées du Patrimoine mobilisent plusieurs centaines de milliers de visiteurs qui partent à la découverte de monuments et de sites exceptionnellement accessibles à cette occasion. Le livre-programme de ces Journées peut être obtenu gratuitement et constitue à chaque fois une intéressante source de documentation. Chacun pouvait également recevoir gratuitement une revue trimestrielle intitulée « Les Echos du Patrimoine ».

L'intérêt pour les monuments anciens ne date pas d'hier. La Renaissance avait été caractérisée par le souci de remettre en honneur les grands monuments et les œuvres de l'Antiquité. À ce moment, des collectionneurs avertis ont notamment posé les bases des plus grands musées d'aujourd'hui. Pompéi a été exploré dès le 18^e siècle.

Suite à la Révolution française, nombre de monuments (spécialement des églises et des châteaux) ont été laissés à l'abandon ou volontairement démolis. En mourant, ils sont nés à la dimension archéologique et patrimoniale. Face aux pertes considérables subies à cette occasion, les autorités publiques se sont émues et ont mis sur pied des institutions destinées à préserver les plus prestigieux témoins (spécialement ceux du moyen âge).

Avec le temps, l'intérêt s'est étendu à tous les domaines de l'architecture. Le développement de l'archéologie industrielle dans le courant des années 1970 a entraîné la reconnaissance de la valeur sociale, technique, historique, architecturale et esthétique des grands monuments (et même des plus modestes) de l'ère industrielle. Ainsi furent sauvés les ensembles architecturaux et sitologiques du Grand-Hornu et de Bois-du-Luc et, plus récemment, les fameux ascenseurs du Canal du Centre.

La Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles remplit au jour le jour sa mission d'organe d'avis auprès du Ministre (Région wallonne) chargé du Patrimoine. Elle répond de même aux demandes d'avis qui lui sont adressées par le « fonctionnaire délégué » (fonctionnaire chargé de la direction de l'urbanisme à l'échelle d'une province ou, à tout le moins, de plusieurs arrondissements) ou par l'Administration du Patrimoine. Ce n'est donc pas la Commission qui, à proprement

parler, classe mais bien le Ministre sur proposition initiée ou relayée par la Commission.

Remettre un avis en vue d'un classement est donc l'une des principales missions de la Commission. Le classement consiste à faire inscrire un monument (un site ou un site archéologique) sur une liste officielle. Cette « inscription » se fait par publication d'un arrêté de classement au Moniteur Belge.

Une fois classé, le bien concerné (et dûment défini) est soumis à une réglementation particulière. Ainsi, tout projet de modification ou de rénovation relatif à ce bien doit être soumis au service de l'urbanisme de la commune dans le ressort de laquelle ce bien se trouve. Une procédure de Certificat de Patrimoine est alors lancée qui permet au maître d'œuvre (le propriétaire qui finance les travaux), à l'auteur de projets (un architecte), à un représentant de l'Administration communale, à un représentant de l'Administration du Patrimoine et à un membre de la chambre provinciale concernée de la Commission royale des Monuments, Sites de débattre de l'opportunité des travaux envisagés et de la manière de les amener à bonne fin.

Une fois l'accord atteint, le maître d'œuvre reçoit le Certificat de Patrimoine et peut introduire un Permis d'Urbanisme. En possession de ce dernier, il aura la possibilité d'entamer les travaux projetés en faisant appel à un entrepreneur. Parallèlement à cette procédure, l'Administration du Patrimoine établit un dossier de financement (partiel) par la Région wallonne des travaux envisagés. L'intervention de la Région en faveur des seuls monuments classés (à l'exclusion des sites) est variable quant à son montant. Elle atteint habituellement 60 % dans le cas des biens « ordinaires ». Dans le cas des biens relevant du Patrimoine exceptionnel, elle peut atteindre jusqu'à 95 % du coût des travaux entrepris. Il

s'agit, de cette manière, de garantir la pérennité des biens inscrits sur la liste du patrimoine majeur. Comme il s'agit le plus souvent d'édifices considérables dont les privés ou les pouvoirs locaux seraient bien souvent incapables de supporter seuls les coûts, une intervention de l'ordre de 95 % assure la conservation et la restauration de ces monuments quoi qu'il en soit du cadre local dans lequel ils se trouvent.

Il existe actuellement plus de 3000 biens classés en Région wallonne.

Ces biens correspondent aux meilleurs témoins de l'histoire architecturale de notre région et méritent à cet égard une attention particulière. Leur liste est tenue à jour par l'Administration du Patrimoine. Des « écussons » spécifiques sont posés visiblement sur tous les édifices classés de Wallonie et permettent d'identifier d'un simple coup d'œil les monuments reconnus de notre patrimoine. L'évolution de la recherche et des mentalités entraîne la mise en œuvre régulière de nouvelles procédures de classement. Ainsi, l'architecture du 20^e siècle est actuellement l'objet d'une attention particulière qui conduit à de nouveaux classements. Le pont haubané de Wandre, construit au début des années 1990, est l'un des biens les plus récents inscrits sur la liste des Monuments classés en Wallonie.

Les monuments et sites classés sont loin de constituer à eux seuls tout le patrimoine monumental et sitologique de Wallonie. Bien des édifices présentent une réelle valeur patrimoniale sans toutefois avoir justifié la mise en œuvre ou l'aboutissement réglementaire d'une procédure de classement. Dans certains cas, l'édifice semble suffisamment protégé pour ne pas mériter ou réclamer une protection particulière. Dans d'autres cas, le classement s'est porté sur tel témoin considéré comme particulièrement représentatif d'un style et/ou d'une époque. Tandis que, dans la foulée, d'autres édifices présentant une valeur ou un intérêt proche n'ont pas bénéficié de la même « distinction » ... ce qui ne signifie pas qu'ils peuvent ou doivent être négligés.

L'imposante collection des volumes de l'Inventaire du Patrimoine Monumental de la Belgique (25 épais volumes consacrés aux différents arrondissements de Wallonie de 1973 à 1999) reprend une sélection beaucoup plus large des monuments présentant une valeur architecturale ou patrimoniale reconnue. Cet Inventaire est actuellement en cours d'actualisation et s'élargira à des témoins dont la valeur n'a commencé à être reconnue que dans les dix ou vingt dernières années.

Nous et le Patrimoine ...

Le Patrimoine est une réalité importante dans notre environnement. En Wallonie, il justifie des investissements de la part des pouvoirs publics pour un montant de l'ordre de 50 millions d'euros par année budgétaire.

Un entretien régulier et attentif du patrimoine permet d'éviter une dégradation anormale des témoins du passé. Chacun peut, à son niveau, participer à cet esprit de maintenance.

Le Patrimoine est fait de pierres et de briques, de bois et de toutes sortes d'autres matériaux. Mais, en soi, il ne vaut que par ce qu'il apporte à la société qui le côtoie au jour le jour. Si le monument est beau, il embellit la vie. Il provoque la fierté de ceux qui vivent dans son environnement ou qui le visitent exceptionnellement. Il peut être un symbole d'identité, le rappel d'un passé glorieux et dont on continue à tirer une force pour avancer vers l'avenir.

Le monument est également le reflet de ceux qui le conçurent et l'édifièrent. À ce titre, il parle des tailleurs de pierre et des maçons, des chauxfourniers et des charpentiers, des menuisiers et des verriers, des plafonneurs et des couvreurs ... et de mille métiers plus ou moins prestigieux dont le savoir-faire est encore jalousement préservé par des artisans de qualité. L'ancienne abbaye de la Paix-Dieu (Amay) abrite aujourd'hui, dans le cadre de l'"Institut du Patrimoine Wallon", un Centre de Formation aux Métiers du Patrimoine et agit de cette manière comme un conservatoire des savoir-faire manuels de la Wallonie.

À cet égard, la visite et l'étude d'un monument peuvent être conçues comme une invitation à rencontrer les hommes qui ont façonné notre environnement quotidien et qui ont transmis, de génération en génération, le trésor de l'habileté de l'Artisan et de l'Artiste à améliorer son cadre de vie.

Car le Patrimoine est également un objet de consommation.

Visiter les combles d'une collégiale, découvrir les secrets d'un château, apprécier le confort et le charme d'une habitation ancienne, avoir devant les yeux une pierre délicatement ciselée voici trois ou quatre siècles ou contempler les proportions de la charpente d'une grange édifiée au 18^e siècle ... autant de raisons d'éprouver un certain plaisir, d'alimenter sa capacité à goûter les choses et les lieux.

La découverte du patrimoine est en outre et comme on le sait, une composante indissociable du secteur économique du tourisme. Et l'on n'ignore pas, de ce point de vue, l'intérêt économique qu'il y a à habiter près d'un monument connu au loin et régulièrement visité. À cet égard encore, le patrimoine mérite d'être

considéré comme un outil de développement pour notre vie et pour notre environnement.

Que ferons-nous ?

Repérer les biens classés dans les milieux étudiés.

Identifier les raisons qui ont conduit au classement de ces biens et mesurer l'impact de ces classements sur la vie sociale et sur la vie économique d'aujourd'hui (au niveau local autant qu'au niveau régional).

Détailler ces monuments, rappeler leur histoire, décrypter les messages qu'ils livrent à travers leurs pierres et les traces qu'ils présentent.

Reconnaître la dimension patrimoniale éventuelle d'autres édifices situés dans le même

milieu. Comparer ces édifices entre eux, les photographier, les décrire, les expliciter et faire l'inventaire et le sommaire de ce qu'ils peuvent nous apporter.

Si le cas se présente, adopter un monument, le rappeler à l'attention des autorités ou du public et lancer ou, à tout le moins, encourager, si les circonstances s'y prêtent, une opération de conservation ou de restauration du bien. On apprendra peut-être bien plus de cette manière sur la vie des hommes d'autrefois qu'en lisant une lourde encyclopédie.

Gérard Bavay.